

Rentrée de la Petite Enfance – Des professionnels engagés pour la sécurité et la qualité d'accueil dans les crèches

Communiqué de presse de la FFEC

Boulogne-Billancourt, le 6 septembre 2023 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches rappelle l'engagement de ses adhérents pour la qualité d'accueil et la sécurité des enfants accueillis et son engagement en faveur de contrôles renforcés par des grilles nationales.

A la veille de la publication en moins de 24 heures de deux livres, la Fédération Française des Entreprises de Crèches comprend l'émoi que de telles publications suscitent en montrant les défis auxquels nos professionnels sont confrontés.

Les exceptions pointées du doigt par ces livres ne font pas la règle, ne doivent pas être présentées comme des généralités et ne doivent pas permettre de jeter l'opprobre sur tout un secteur, des équipes professionnelles diplômées et des entreprises engagées au quotidien au service de l'éducation, l'éveil et l'accompagnement des jeunes enfants.

La FFEC tient à rassurer les parents des enfants accueillis et à soutenir les 26 000 professionnels diplômés des entreprises des crèches et micro-crèches adhérentes

La FFEC tient d'abord à rassurer les parents des 100 000 enfants accueillis chaque jour dans les 62 000 places de crèches gérées par les 2 700 crèches adhérentes : Chaque jour, 26 000 professionnels diplômés de la Petite Enfance accueillent avec professionnalisme, humanité et bienveillance les enfants dans la période charnière des 1000 premiers jours de leur vie, chaque jour les professionnels diplômés des entreprises de crèches coéduquent votre enfant et continueront.

Depuis plus de 10 ans, la FFEC recueille [l'avis des parents sur l'accueil de leur enfant en crèche avec IPSOS](#) : les équipes en contact avec les enfants y sont évaluées : 8,8/10 et plus de 4 parents sur 10 le considèrent parfait. Plus globalement, 93% des parents recommandent la crèche de leur enfant et les parents font confiance à leur crèche avec une note de 8,8/10, 86% des parents donnant une note de 8 ou plus.

La FFEC rappelle l'engagement de l'ensemble de ses adhérents au service d'une Petite Enfance de qualité et appelle à comparer les crèches aux écoles

Les entreprises de crèches adhérentes de la FFEC appliquent en sus de la réglementation – strictement identique à celle des crèches publiques et privées associatives – une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

La FFEC appelle à **privilegier la comparaison avec les écoles** où des acteurs publics comme privés œuvrent au service des familles et où comme dans les crèches, les parents présents matin et soir sont les premiers contrôleurs de la qualité, les enfants ne sont pas accueillis si les adultes sont absents et les exigences qualitatives et réglementaires sont strictement identiques entre les acteurs.

Partenaire des pouvoirs publics de longue date, la FFEC rappelle son engagement pour faire émerger des règles nationales, claires, objectives, exhaustives et opposables applicables à toutes les crèches de France.

En avril 2023, un [rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales](#) a posé un constat sur l'ensemble des crèches et micro-crèches de France de tous statuts juridiques et publié 39 recommandations pour garantir la sécurité des enfants et améliorer la qualité d'accueil. Le Gouvernement a désormais pour feuille de route le

déploiement de ces recommandations dans le cadre du Service Public Petite Enfance visant à garantir à tous les parents qui en ont besoin un accueil de leur enfant en toute sécurité.

Dans le cadre du Comité de filière Petite Enfance réuni le 5 septembre 2023, la Ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a rappelé que le SPPE sera universel et porté tant par les crèches municipales que par les crèches privées, associations comme entreprises, et les assistants maternels ou les gardes à domicile. Elle a rappelé que cet accueil n'est pas incompatible avec une gestion privée, si les règles l'organisent et le contrôlent de manière homogène. La Ministre a par ailleurs lancé de nouvelles missions d'expertises afin de poser ces règles nationales de contrôle.

En tant que fédération engagée et mobilisée sur les questions de sécurité et de qualité d'accueil, présente au Comité de filière Petite Enfance, la FFEC a rappelé notamment son appel à des contrôles réguliers voire annuels des crèches et son soutien à tout projet de réforme visant à garantir, sans surcharge administrative, + de professionnels, + de places et + de qualité dans nos établissements, publics comme privés, associations comme entreprises. (*Déclaration intégrale annexée au présent communiqué*)

Note aux rédactions

La Fédération Française des Entreprises de Crèches ne s'exprimera pas sur le contenu des 2 livres sans avoir lu et analysé l'intégralité des deux ouvrages.

La Fédération Française des Entreprises de Crèches rappelle qu'elle ne représente que ses adhérents dont la liste est disponible [ici](#).

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

Comité de filière Petite Enfance – réunion du 5 septembre 2023 – Déclaration de la FFEC

Merci Madame la Ministre de cette rencontre de notre Comité de Filière Petite Enfance et des futures rencontres que vous nous annoncez.

Merci Madame la Présidente Elisabeth Laithier d'avoir si bien décrit notre rôle et rappelé les actions de notre collectif au service de tous les jeunes enfants et de tous les professionnels qui les accueillent.

Je suis la déléguée générale de la Fédération Française des Entreprises de Crèches, qui représente 2700 crèches et micro-crèches, gérant 62 000 places et employant 26 000 salariés.

Notre fédération a 4 positions constantes que je vais rappeler brièvement **à quelques heures d'attaques idéologiques qui vont impacter les parents, nos professionnels et – ne nous leurrons pas – l'ensemble du secteur.**

- **Publics comme privés, nous sommes tous confrontés à la pénurie de professionnels** et vous demandons d'agir encore + vite et encore + fort que vos prédécesseurs pour former en urgence absolue les 10 000 professionnels manquants dans nos actuels établissements.

Merci pour l'évaluation de l'arrêté du 29 juillet dernier mais Concrètement, pouvez-vous aussi faire expertiser la mise en œuvre du [vœu adopté par le bureau du comité de filière](#) le 12 décembre dernier ? Concrètement, plutôt que de faire accompagner par nos équipes débordées des non-diplômés qui devront ultérieurement aller à l'école, nous souhaitons que dans les crèches qui souhaitent participer à la lutte contre la pénurie en formant des apprentis, un seul apprenti puisse être compté dans l'encadrement après 120 heures de présence dans la crèche et donc 120 heures de formation par ses professeurs.

- **Public comme privé, nous sommes tous confrontés à un manque de valorisation de nos professionnels.** Nous vous remercions de nous annoncer aujourd'hui votre engagement pour la valorisation de nos professionnels

Nous espérons que vous accepterez aussi de doter rapidement notre Comité de moyens humains supplémentaires afin de faire aboutir les négociations techniques en vue d'une re-valorisation financière dès le 1^{er} janvier 2024 de tous les professionnels de crèches et de micro-crèches, publiques comme privées, associations ou entreprises, PSU ou PAJE.

- **Public comme privé, nous sommes tous confrontés à un manque de moyens.** Votre prédécesseur a obtenu l'un des arbitrages financiers le plus favorable jamais accordé à la Petite enfance : 6 milliards d'ici 2027 dont 200 millions d'euros par an pour la revalorisation financière des professionnels. Nous espérons que cette enveloppe sera utilisée en privilégiant une égalité de traitement des enfants et des professionnels, loin des tableaux Excel générateurs de grandes économies, mais avec un **indice public du cout des crèches** qui fait que lorsque les salaires augmentent, lorsque l'inflation nous impacte, la subvention publique est valorisée d'autant.
- Enfin, **public comme privé, nous sommes tous attachés à la qualité d'accueil et à la sécurité des enfants mais nous sommes aussi tous confrontés à des difficultés réglementaires.** La FFEC l'a dit suite au rapport IGAS : nous sommes favorables à des contrôles réguliers voire annuels de nos établissements. Mais alors qu'une crèche sur 10 n'a plus de directeur, nous voulons des grilles de contrôles nationales, publiques, exhaustives et opposables afin que **sans enlever un seul point de contrôle**, nos directeurs puissent retrouver le temps d'accompagner les professionnels, les familles et les enfants.

Pour finir, **Madame la Ministre, Chers partenaires du Comité de filière, loin des postures idéologico-dogmatique auxquelles la prochaine actualité va tous nous inciter**, je souhaite assurer l'ensemble de l'assistance que la FFEC continuera à travailler et soutenir toutes les réformes visant à garantir, sans surcharge administrative, + de professionnels, + de places et + de qualité dans nos établissements, publics comme privés, associations comme entreprises.

Je vous remercie.

A propos de la FFEC : chiffres au 1^{er} janvier 2023

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **900 entreprises** adhérentes représentant **2 700 établissements**, soit plus de **62 000 places de crèches** en France et employant **26 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir rôle des professionnels de la petite enfance en matière d'éducation, d'accueil, de soutien à la parentalité, d'inclusion et de prévention et un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Depuis janvier 2022, la FFEC porte **11 propositions de la FFEC au service de la Petite Enfance**
